



# LA SÉPARATION CONFLICTUELLE

## Comprendre les risques sur l'enfant

5 DÉCEMBRE 2016

« L'enfant se sent  
déchiré entre  
ses parents. »

« Il les aime tous les  
deux et ne veut pas  
avoir à prendre  
parti... »

### La montée du conflit

Lorsque les émotions liées à la séparation sont trop fortes, les parents peuvent avoir de la difficulté à communiquer sur le plan des responsabilités parentales. Les divergences d'opinions au niveau de la santé ou de l'éducation peuvent être mal communiquées, créer un malentendu, et de ce fait, des tensions.

Le parent qui a une garde partielle peut se sentir mis de côté s'il n'est pas consulté. Pour le parent qui a la garde principale, il peut juger évident d'avoir à planifier et décider des rendez-vous pour l'enfant sans consulter l'ex-conjoint. Le niveau de satisfaction lié au type de garde souhaitée versus le type de garde obtenue et l'acceptation de la séparation jouent également un rôle important dans la montée du conflit.

### Qu'est-ce que le conflit de loyauté?

Lorsque l'enfant est témoin des tensions, des dénigrements et est impliqué bien malgré lui en tant que messenger, on dit qu'il se trouve en conflit de loyauté.

Dans ce contexte, les parents vont se dénigrer occasionnellement et peuvent aller jusqu'à interdire à l'enfant de parler de l'autre parent lorsqu'il est en leur présence. Les parents critiquent négativement les routines ou les activités que l'enfant vit chez l'autre.

Au milieu de cette dynamique, l'enfant se sent déchiré entre ses parents. En effet, il les aime tous les deux et ne veut pas avoir à prendre parti pour l'un ou l'autre.

Il peut percevoir la situation comme s'il lui était demandé de rejeter l'un pour continuer à être aimé de l'autre.



« Pour parler d'aliénation parentale, l'enfant doit apporter sa propre contribution... »

### **Est-ce vraiment de l'aliénation parentale ?**

Le terme « aliénation parentale » peut être parfois utilisé maladroitement dans la vie de tous les jours, parce que justement ce terme a été beaucoup galvaudé dans les années passées, ce qui rend sa compréhension parfois incomplète.

Il faut comprendre que lorsque le conflit de loyauté devient plus intense et dure dans le temps, il est possible, mais pas automatique, qu'un processus d'aliénation parentale s'installe progressivement. Le parent qui a des comportements « aliénants » dénigre constamment et de façon injustifiée l'autre parent. Il peut aller jusqu'à inventer ou transformer les faits pour donner à l'enfant une mauvaise image de son autre parent.



Ce parent pourrait aussi entraver la relation de l'enfant avec son autre parent en interceptant les cadeaux ou les appels téléphoniques. Il pourrait nuire au droit de visite de l'autre parent en ne respectant pas l'ordonnance de la Cour ou en ne l'impliquant pas dans la vie de l'enfant (suivi scolaire, rendez-vous médicaux, spectacles.) Le parent qui a des comportements « aliénants » va également dévaloriser et injurier ce parent devant l'enfant. Par ce comportement, il cherche à « programmer » l'enfant pour qu'il rejette totalement son autre parent et en vienne à ne plus vouloir le voir.



Pour parler d'aliénation parentale, l'enfant doit apporter sa propre contribution et rejeter lui-même son parent. L'enfant dit « aliéné » pourrait dénigrer son autre parent et le rejeter en se justifiant par des raisons absurdes. Il affirme que c'est sa propre opinion et non celle de son parent. Il ne ressentira aucune culpabilité puisqu'il est sûr de faire le bon choix en rejetant le « parent méchant.» Il pourrait se construire de « faux » souvenirs sur ce parent en se basant sur ce que l'autre parent lui aura dit, et sera certain de les avoir vécus.

Avant que le conflit ne devienne trop présent, il est conseillé de faire appel à un professionnel du milieu juridique (médiateur, avocat). Ce professionnel pourra aider les ex-conjoints à prendre du recul, à établir une entente sur les points qui peuvent être des irritants (type de garde, répartition des vacances, pension alimentaire, etc.) et ce dans le meilleur intérêt de l'enfant.

**Marie Barraco et Mélanie Breton, Le Petit Pont**

